

Image not found or type unknown



Peut-il y avoir plusieurs présidents d'honneur dans une associati

Par **sgnbreton**, le **21/03/2018** à **16:03**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Notre présidente quitte ses fonctions après deux mandats à son poste et 12 ans au bureau national de l'association. Je n'ai pas d'archive me permettant de savoir si il y a déjà une personne à ce poste. Merci.

Par **morobar**, le **21/03/2018** à **18:15**

Bjr,

Rien n'empêche d'avoir plusieurs Présidents d'honneur.

Ils seront alors co-présidents.

Les statuts peuvent même prévois une collégiale d'honneur.

On a du mal à en percevoir l'intérêt sinon de dispenser de cotisation (et encore) mais c'est faire plaisir à peu de frais à des personnes dont on salue ainsi le dévouement.